

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 17 septembre 2010 à 8h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Guillaume Bouvrette, Tom Whitton,  
Mario St-Charles, James McAllister

Nicolas Bouchard, directeur général  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

Absente : Nathalie Chayer

---

### **Séance extraordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 8h.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2010-09-17.267

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### **2. Embauche de personnel – Contrôleur au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

---

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2010-09-17.268

D'ENGAGER madame Anne-Marie Desfossés au poste de contrôleur au Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce à compter du 20 septembre 2010, suivant les conditions prévues au contrat de travail à intervenir : le directeur général est autorisé à signer le contrat.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.211.00.141.

**ADOPTÉE**

#### **3. Adoption – Règlement n° 1405 - «Règlement modifiant le règlement n° 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement»**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 septembre 2010 ;

Considérant le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

Ce règlement a notamment pour objet de prévoir l'obligation pour toute personne de se conformer à la signalisation relative au stationnement installée en vertu du règlement et modifier les heures d'interdiction de stationnement sur une partie de la 28e avenue.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2010-09-17.269

D'ADOPTER le règlement n° 1405 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement* ».

**ADOPTÉE**

**4. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 8h02.  
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 8h03.

**5. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2010-09-17.270

DE LEVER la présente séance à 8h03.

**ADOPTÉE**

Signé *Marc Lauzon*

\_\_\_\_\_  
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

\_\_\_\_\_  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques